



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

---

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 24 SEPTEMBRE 2018

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL** tenue à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert ce vingt-quatrième jour du mois de septembre 2018, à 19 h 30.

Sont présents :            Monsieur le conseiller Sylvain Ferland  
                                  Madame la conseillère Julie Guilbeault  
                                  Madame la conseillère Nathalie Laprade  
                                  Madame la conseillère Josée Lampron  
                                  Monsieur le conseiller Martin Chabot

Est absent :                Monsieur le conseiller Claude Phaneuf

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre Dolbec

Sont aussi présents :    Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier  
                                  Madame la greffière adjointe Isabelle Bernier  
                                  Monsieur le directeur des Services techniques et directeur  
                                  général adjoint Martin Careau

**ORDRE DU JOUR**

1. Recueillement, reprise de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2018

**ADMINISTRATION MUNICIPALE**

4. Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement
5. Rapport financier de l'Office municipal d'habitation et paiement de 10% du déficit
6. Désignation du responsable des évaluations de rendement dans le cadre des dossiers d'appels d'offres
7. Demande d'implantation d'une tour de communication
8. Demande de désignation d'un officier compétent à célébrer des mariages et unions civiles
9. Mandat à Boilard Renaud notaires pour l'établissement de 10 servitudes de drainage pour la route des Érables
10. Participation au gala prix créateurs d'emplois du Québec 2018
11. Dépôt des listes des engagements financiers
12. Approbation des comptes à payer de plus de 2 500 \$

**HYGIÈNE DU MILIEU**

13. Construction de l'Avenue des Catherine : demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*
14. Construction de l'Avenue des Catherine : gestion des eaux pluviales
15. Construction de l'Avenue des Catherine : plan de gestion des débordements

**SPORTS ET LOISIRS**

16. Autorisation de paiement suite à l'ajout d'un module de glissoires au parc de la Bécassine-de-Wilson
17. Prolongement et réfection de la piste cyclable Le Chemin de la Liseuse : octroi d'un contrat

**TRANSPORT**

18. Ouverture de rue : prolongement de la rue Clément-Paquet



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

---

**URBANISME**

19. Demande de permis : Centurion Fondation
20. Promesse de vente à Lotissement Olympia

**AUTRES**

21. Bordereau de correspondance
22. Période de questions
23. Clôture de la séance

Le quorum étant constaté, la séance de septembre est reprise.

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité de vote en faveur de la proposition a quand même été atteinte.

**494-2018 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

**ADOPTÉE**

**495-2018 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2018**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance du 10 septembre 2018 comme il a été déposé.

**ADOPTÉE**

**ADMINISTRATION**

**496-2018 AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT**

**ATTENDU** la résolution numéro 301-2014 qui a autorisé la création d'un surplus affecté pour le rachat de jours de congé de maladie non utilisés au 1<sup>er</sup> janvier 2006 et pour pourvoir aux primes de départ des membres du conseil et du personnel visé par cette mesure;

**ATTENDU** la résolution numéro 516-2017 qui recommandait d'affecter annuellement la somme de 30 000 \$ afin de constituer une provision adéquate;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** que ce conseil affecte un montant de 30 000 \$ de son excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2017, pour le rachat de jours de congé de maladie non utilisés au 1<sup>er</sup> janvier 2006 et pourvoir aux primes de départ.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT D'UN RAPPORT**

La trésorière dépose le rapport financier vérifié pour l'année 2017 de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier indiquant des revenus de 86 973 \$ et des dépenses après capitalisation de 163 095 \$, laissant un déficit de 76 122 \$.

**497-2018 RAPPORT FINANCIER DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION ET PAIEMENT DE 10% DU DÉFICIT**

**ATTENDU** que 10 % du déficit de l'Office municipal d'habitation est payable par la municipalité;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

---

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** d'accepter le rapport financier vérifié pour l'année 2017 de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et d'autoriser la trésorière à verser la somme de 7 630 \$, représentant 10 % du déficit annuel de l'OMH après redressement à l'exercice antérieur. La dépense est imputée au poste 02-520-00-960. En fonction du budget révisé, un montant de 6 000 \$ a été provisionné en 2017, la différence doit être appropriée de l'excédent de fonctionnement non affecté.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser le versement de la contribution de la Ville pour la période de septembre à décembre 2017 dans le cadre du Programme de supplément au loyer au montant de 979,38 \$. La somme est appropriée de l'excédent de fonctionnement non affecté.

**ADOPTÉE**

498-2018

**DÉSIGNATION DU RESPONSABLE DES ÉVALUATIONS DE RENDEMENT DANS LE CADRE DES DOSSIERS D'APPELS D'OFFRES**

**ATTENDU** l'introduction d'une nouvelle mesure qui permet aux organismes municipaux d'écarter un entrepreneur ou un fournisseur qui a fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant à l'égard d'un contrat antérieur;

**ATTENDU** que cette nouvelle mesure offre aux organismes municipaux un outil supplémentaire pour améliorer le processus de sélection des contractants;

**ATTENDU** que le processus d'évaluation de rendement est une attestation produite par l'organisme municipal relativement au respect des engagements contractuels et à la prestation de services d'un entrepreneur ou d'un fournisseur;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de désigner une personne responsable de l'évaluation pour l'ensemble des contrats octroyés par l'organisme municipal par résolution du conseil municipal;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot

**ET RÉSOLU** de nommer le directeur général et greffier monsieur Marcel Grenier comme personne responsable de l'évaluation pour l'ensemble des contrats octroyés par la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

**ADOPTÉE**

499-2018

**DEMANDE D'IMPLANTATION D'UNE TOUR DE COMMUNICATION**

**ATTENDU** que Rogers Communication Canada inc. sollicite la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier pour implanter une antenne de communication dans la cour du garage municipal;

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a suggéré un site alternatif dans le parc industriel;

**ATTENDU** qu'après analyse, les représentants de Rogers, Services de consultation Netcom inc., ont communiqué à la Ville que le site alternatif suggéré ne rencontre pas les objectifs de la compagnie pour une couverture à 100 % du territoire;

**ATTENDU** que ceux-ci reviennent donc à leur demande initiale;

**ATTENDU** qu'il s'agit d'implanter une tour de 60 mètres à proximité d'un secteur à fort potentiel de développement résidentiel où est, entre autres, planifié l'érection d'un établissement de 200 unités de logement pour personnes âgées;

**ATTENDU** que le projet de Rogers Communication Canada inc. est incompatible avec la vocation du secteur sud-est où la Ville planifie un fort développement résidentiel à plus ou moins forte densité;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

---

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot

**ET RÉSOLU** que ce conseil refuse la proposition de bail de Rogers Communication Canada inc., telle que transmise par monsieur Richard Dion de Netcom.

**ADOPTÉE**

**500-2018**

**DEMANDE DE DÉSIGNATION D'UN OFFICIER COMPÉTENT À CÉLÉBRER DES MARIAGES ET UNIONS CIVILES**

**ATTENDU** l'adoption du projet de loi numéro 84, loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation sanctionnée le 8 juin 2002;

**ATTENDU** que ce projet de loi permet de demander au ministre de la Justice que soient désignés compétents pour célébrer des mariages et des unions civiles les maires, les membres de conseils municipaux ou de conseils d'arrondissements et les fonctionnaires municipaux;

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier reçoit fréquemment des demandes de célébration de mariages ou d'unions civiles;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot

**ET RÉSOLU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier demande au ministre de la Justice de désigner une autre conseillère de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, madame Julie Guilbeault, célébrante compétente pour célébrer des mariages ou des unions civiles sur le territoire de la municipalité.

**ADOPTÉE**

**501-2018**

**MANDAT À BOILARD RENAUD NOTAIRES POUR L'ÉTABLISSEMENT DE 10 SERVITUDES DE DRAINAGE POUR LA ROUTE DES ÉRABLES**

**ATTENDU** les travaux de fossés qui ont été effectués sur quelques propriétés de la route des Érables, soit les lots 4 366 477, 4 366 479, 4 366 480, 4 586 899, 4 586 900, 4 366 481, 4 366 482, 4 366 483, 4 366 484 et 4 366 486;

**ATTENDU** que les propriétaires des terrains touchés ont signé une autorisation pour permettre à la Ville d'effectuer ces travaux;

**ATTENDU** que les propriétaires des terrains touchés se sont également engagés à signer des servitudes de drainage notariées;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade

**ET RÉSOLU** que ce conseil mandate l'étude de Boilard, Renaud notaires inc. pour la préparation de l'acte ou des actes de servitudes de drainage nécessaires;

La somme nécessaire à l'établissement de la servitude ou des servitudes est appropriée du règlement d'emprunt numéro 1321-2016.

**ADOPTÉE**

**502-2018**

**PARTICIPATION AU GALA PRIX CRÉATEURS D'EMPLOIS DU QUÉBEC 2018**

**ATTENDU** la tenue du Gala « Prix créateurs d'emplois du Québec 2018 » qui se tiendra le 24 octobre prochain au Centre des congrès de Québec;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'autoriser une dépense de 2 500 \$, plus taxes, pour la participation d'élus et de fonctionnaires à ce gala;

**ATTENDU** que dix (10) billets à 250 \$ ont été réservés au nom de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, mais comme l'an passé plus de la moitié seraient défrayés par la MRC de La Jacques-Cartier et la Caisse populaire de Saint-Raymond / Sainte-Catherine;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

---

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** de déléguer trois élus et fonctionnaires au Gala « Prix créateurs d'emplois du Québec 2018 »;

**IL EST AUSSI RÉSOLU** d'autoriser le versement d'une somme de 2 500 \$, plus taxes, de laquelle seront déduits les billets payables par la MRC de La Jacques-Cartier (3) et par la Caisse populaire de Saint-Raymond / Sainte-Catherine (4);

**IL EST FINALEMENT RÉSOLU** d'imputer la dépense au poste budgétaire 02-110-00-339.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DES LISTES DES ENGAGEMENTS FINANCIERS**

Le directeur général et greffier, monsieur Marcel Grenier, dépose la liste des engagements financiers pour la période se terminant le 19 septembre 2018, laquelle comprend 121 commandes au montant de 158 388,38 \$.

503-2018

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER DE PLUS DE 2 500 \$**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** d'approuver la liste des comptes à payer au 31 août 2018, laquelle totalise la somme de 35 296,24 \$ et d'autoriser la trésorière à faire les versements aux fournisseurs.

**ADOPTÉE**

**HYGIÈNE DU MILIEU**

504-2018

**CONSTRUCTION DE L'AVENUE DES CATHERINE : DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION EN VERTU DE L'ARTICLE 32 DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT**

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier doit procéder à la construction d'une section de l'avenue des Catherine;

**ATTENDU** que ce projet prévoit la mise en place de réseaux d'aqueduc et d'égouts;

**ATTENDU** que, pour ce faire, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques doit autoriser la réalisation des travaux de construction en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*,

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** que le conseil de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier :

- Soumettre au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec les plans et devis relatifs à la construction d'une section de l'avenue des Catherine;
- Autorise monsieur Jérôme Gourde, ingénieur, de la firme Génio, experts-conseils, à les déposer en son nom et à présenter une demande de certificat d'autorisation ainsi que tout engagement en lien avec cette demande au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec, conformément à ce qu'exige l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2);
- S'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

---

**IL EST FINALEMENT RÉSOLU** d'autoriser l'émission d'un chèque, libellé à l'ordre du ministre des Finances, au montant de 664 \$, pour le paiement des frais d'analyse du certificat d'autorisation en vertu de l'article 32 de la LQE.

**ADOPTÉE**

**505-2018 CONSTRUCTION DE L'AVENUE DES CATHERINE : GESTION DES EAUX PLUVIALES**

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier doit procéder à la construction d'une section de l'avenue des Catherine;

**ATTENDU** que ce projet prévoit la mise en place d'un réseau d'égout pluvial;

**ATTENDU** que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a demandé à la Ville un engagement à entretenir les nouveaux ouvrages d'égout pluvial mis en place et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** que le conseil de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier s'engage à entretenir les nouveaux ouvrages d'égout pluvial mis en place sur une section de l'avenue des Catherine et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien.

**ADOPTÉE**

**506-2018 CONSTRUCTION DE L'AVENUE DES CATHERINE : PLAN DE GESTION DES DÉBORDEMENTS**

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier doit procéder à la construction d'une section de l'avenue des Catherine;

**ATTENDU** que ce projet prévoit la mise en place de réseaux d'aqueduc et d'égouts;

**ATTENDU** que le conseil de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier s'est engagée à :

- Faire parvenir, avant le 31 juillet 2021, un plan de gestion des débordements d'égouts, décrivant les mesures compensatoires globales à mettre en place pour ne pas augmenter la fréquence des débordements d'égouts observée sur l'ensemble de son territoire qui pourrait être causé par des projets de développement ou de redéveloppement;
- Assurer la réalisation des mesures compensatoires décrites dans le plan de gestion des débordements d'égouts selon l'échéancier prévu et n'excédant pas cinq ans après l'approbation du plan par le MDDELCC;
- Tenir à jour un bilan annuel des débits ajoutés et retirés à l'intérieur de chacun des bassins de drainage visés par le plan de gestion des débordements d'égouts, y compris ceux liés aux redéveloppements;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** que le conseil de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier confirme qu'elle inscrira le projet de construction d'une section de l'avenue des Catherine au bilan annuel des débits ajoutés au poste de pompage d'égout Jolicoeur qui est visé par le plan de gestion des débordements.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

---

**SPORTS ET LOISIRS**

**507-2018      AUTORISATION DE PAIEMENT SUITE À L'AJOUT D'UN MODULE DE GLISSOIRES  
AU PARC DE LA BÉCASSINE-DE-WILSON**

**ATTENDU** la résolution numéro 397-2017, adoptée le 26 juin 2017, autorisant une dépense pour l'achat et l'installation d'une glissoire double pour le parc de la Bécassine-de-Wilson;

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 15 août 2017;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Josée Lampron  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le paiement à la compagnie Jambette d'un montant de 10 867,15 \$, plus taxes, pour l'achat et l'installation d'une glissoire double pour le parc de la Bécassine-de-Wilson;

**IL EST AUSSI RÉSOLU** d'imputer la dépense au projet 2017-0282.

**ADOPTÉE**

**508-2018      PROLONGEMENT ET RÉFECTION DE LA PISTE CYCLABLE LE CHEMIN DE LA  
LISEUSE : OCTROI D'UN CONTRAT**

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'accorder un contrat pour la réalisation de travaux de prolongement de la piste cyclable « Le Chemin de La Liseuse » entre le parc du Grand-Héron et la rue Jolicoeur;

**ATTENDU** que le contrat prévoit aussi le déplacement d'un tronçon de la piste cyclable sur une longueur approximative de 400 mètres;

**ATTENDU** que ces travaux ont été décrétés par le règlement numéro 1394-2017;

**ATTENDU** qu'un appel d'offres public a été tenu;

**ATTENDU** la recommandation de monsieur Jean-Philip Mercier, ingénieur, de la firme Génio, experts-conseils, jointe au présent rapport;

**ATTENDU** le rapport préparé par monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Josée Lampron  
**ET RÉSOLU** de rejeter la soumission déposée par Transport L et R Martel inc. puisque cette dernière n'est pas conforme aux documents d'appel d'offres;

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'accorder un contrat à Excavation ETR inc. pour le prolongement et la réfection de la piste cyclable « Le Chemin de La Liseuse » au coût de 347 540 \$, plus taxes. Le contrat est formé de la présente résolution, des documents d'appel d'offres, de l'addenda numéro C1 et de la soumission déposée le 17 septembre 2018;

**IL EST FINALEMENT RÉSOLU** d'imputer la dépense au règlement numéro 1394-2017.

**ADOPTÉE**

**TRANSPORT**

**509-2018      OUVERTURE DE RUE : PROLONGEMENT DE LA RUE CLÉMENT-PAQUET**

**ATTENDU** que l'article 4 de la *Loi sur les compétences municipales* attribue au conseil compétence en matière de transport;

**ATTENDU** qu'il s'avère nécessaire d'ouvrir à la circulation automobile, en été comme en hiver, une nouvelle rue sise sur une partie du lot 6 260 308;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

---

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Sylvain Ferland  
**ET RÉSOLU** que ce conseil décrète l'ouverture du prolongement de la rue Clément-Paquet sur une partie du lot 6 260 308. Cette partie, d'une longueur approximative de 113 mètres, est montrée par un liséré vert sur un plan préparé par monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 18 septembre 2018.

**ADOPTÉE**

**URBANISME**

510-2018

**DEMANDE DE PERMIS : CENTURION FONDATION**

**ATTENDU** la demande de permis de construction de deux bâtiments industriels sur le lot 6 260 310 de la future rue Clément-Paquet;

**ATTENDU** que l'immeuble, situé dans la zone 36-I, est assujéti au règlement sur les PIIA;

**ATTENDU** les courriels des commissaires reçus entre le 18 et le 20 septembre 2018;

**ATTENDU** que les critères d'analyse au PIIA sont rencontrés ou non applicables;

**ATTENDU** le rapport de la conseillère en urbanisme en date du 18 septembre 2018 et les documents fournis par le requérant;

**ATTENDU** que le promoteur s'engage à installer un support à vélo, à ajouter une case de stationnement et à engazonner la portion de terrain entre la façade du bâtiment et la rue;

**ATTENDU** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Josée Lampron  
**ET RÉSOLU** d'octroyer le permis de construction à Frédéric Turgeon, mandaté par Centurion Fondation, afin de réaliser la construction de deux bâtiments industriels sur le lot 6 260 310 sis en façade de la rue Clément-Paquet.

**ADOPTÉE**

511-2018

**PROMESSE DE VENTE À LOTISSEMENT OLYMPIA**

**ATTENDU** que de façon à rendre deux nouveaux terrains constructibles sur la rue du Grégou, il y a lieu de céder à Lotissement Olympia une partie du lot 4 215 646, servant autrefois d'arc de virage, pour la somme de 400 \$, plus les frais, à la condition que Lotissement Olympia acquière de la Coopérative d'habitation Sainte-Catherine l'autre partie manquante pour rendre les lots constructibles;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Julie Guilbeault  
**ET RÉSOLU** de donner un avis d'intention à Lotissement Olympia de lui céder une partie du lot 4 215 646, servant autrefois d'arc de virage. La vente serait faite pour la somme de 400 \$, plus les frais de notaire et d'arpentage et une fois que la Coopérative d'habitation Sainte-Catherine aura cédé l'autre partie de terrain manquante pour rendre les deux futurs lots constructibles.

**ADOPTÉE**

**AUTRES**

**BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Le directeur général et greffier, monsieur Marcel Grenier, dépose le bordereau de correspondance aux membres du conseil.





VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

---

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et les villes*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

512-2018

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** de clore la séance du mois de septembre 2018.

L'assemblée est levée à 19 h 58.

\_\_\_\_\_  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET  
GREFFIER



**VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018**

---

